Image not found or type unknown

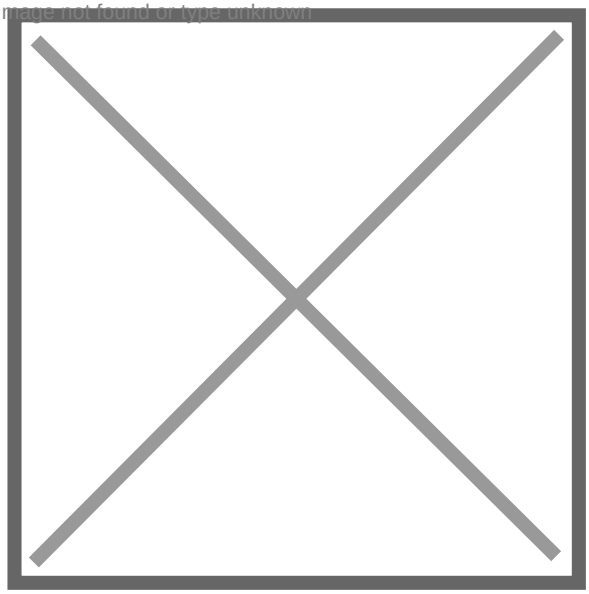

Embauche cdd et engagement moral

Par **dorémifasol**, le **27/01/2011** à **18:44**

Bonjour,
J'ai passé un entretien pour un remplacement de congé maternité pour un CDD qui devait commencer début Mars en ayant 15 jours de formation avant cette date avec la personne que je dois remplacer.
Lors de l'entretien, mon employeur m'a dit que le commencement de la formation valait engagement moral pour tte la période du CDD qui est à ce jour de 4 mois avec possibilités de renouvellement.
Il y a qq jrs j'ai appris que je commençais le 31 janv sans certitude, mais il fallait que je me tiennes prête!
Aujourd'hui, j'ai eu une proposition pour passer un entretien qui m'interresse beaucoup plus, cet entretien se passera durant les 15 premiers jours de mon entrée en fonction pour le remplacement de congés maternité.
Sachant que pour le moment, je n'ai signé aucun contrat et commencé aucune fonction, je voulais savoir si cet engagement moral avait un poid et constituait pour mon futur employeur un moyen de se retourner contre moi si jamais la réponse de l'entretien que je dois passer savère etre positive?
Peut on signer un 1 er CDD sans effectuer de période d'essai?
le fait d'entrer en fonction sans avoir signer de contrat de travail vaut il consentement des sujets traités lors de l'entretien? merci pr tt!

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **19:03**

Bonjour,
La période d'essai sera vraisemblablement prévue au CDD qui doit vous être transmis dans

les deux jours mais vous pouvez le rompre pour embauche en CDI en respectant un délai de prévenance maximum de deux semaines...
Sans contrat de travail écrit, vous êtes normalement en CDI sans période d'essai...
L'engagement moral devant une Juridiction est difficile à prouver ou même impossible...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés